

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1295

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 4°

objet : **Espace du Gros Caillou, de la rue Audran à la rue des Pierres Plantées - Réaménagement - Bilan de la concertation**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce rapport a pour objet de faire le bilan de la concertation préalable menée sur le réaménagement de l'espace Gros Caillou, de la rue des Pierres Plantées à la rue Audran à Lyon 1er et 4°.

Le conseil de Communauté a décidé, le 3 mars 2003, d'ouvrir la concertation préalable. Celle-ci étant close depuis le 17 mai 2003, il convient d'en établir le bilan. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 adoptée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003 avec celle du parc de stationnement Gros Caillou.

Un dossier comprenait :

- un plan des circulations actuelles des voitures et des transports en commun,
- un plan d'implantation des manèges de la vogue,
- un plan de l'état sanitaire des arbres,
- un plan des intentions d'aménagement,
- un échéancier prévisionnel,
- un cahier destiné à recueillir les observations mis à la disposition du public à l'hôtel de ville de Lyon, dans les mairies des 1er et 4° arrondissements et à l'hôtel de Communauté, du 7 avril au 17 mai 2003.

Quatre réunions ont eu lieu en présence des élus des 1er et 4° arrondissements de Lyon : une avec les enseignants et parents d'élèves de la crèche et des écoles, une avec les commerçants du quartier, du marché et de la vogue et deux ouvertes au grand public dont une conclusive pilotée par monsieur le vice-président de la Communauté urbaine chargé des déplacements urbains.

Le dossier soumis à la concertation précisait les intentions de réaménagement de l'espace généré par la réalisation d'un parc de stationnement souterrain situé dans le boulevard de la Croix-Rousse, entre les rues Boussange et Audran. Les objectifs du projet sont :

- créer un espace à vocation piétonne arboré ou paysagé,
- réserver une partie de l'espace pour l'accueil d'éventuelles manifestations,
- développer un site belvédère sur l'est Lyonnais, à proximité du Gros Caillou,
- réaménager la voie sans nom en zone piétonne,
- réaménager le square pour enfants,
- assurer la liaison avec le jardin du Gros Caillou en conservant les cheminements piétonniers existants,
- assurer le bouclage des rues Saint Sébastien et Audran,
- remplacer les arbres d'alignements,
- prendre en compte les itinéraires cyclables.

Les observations recueillies sur les registres ou en réunion témoignent d'une forte adhésion au réaménagement de surface à vocation piétonne. Les demandes d'informations sur le projet concernent plus particulièrement :

- l'intention d'affecter l'espace aux usages piétonniers est accepté très favorablement,
- la végétalisation de l'espace est fortement souhaitée,
- le périmètre de l'espace événementiel est adapté à son usage mais suscite des interrogations liées essentiellement aux nuisances sonores. Son revêtement sera plutôt minéral pour répondre aux contraintes d'implantation et d'entretien,
- la création d'un site belvédère à l'extrémité du Gros Caillou est accueillie favorablement, ce qui permet de favoriser le point de vue dans l'est lyonnais,
- l'intégration de la voie sans nom dans l'aménagement piétonnier est retenue par les usagers. Le square pour enfants existant devra être développé en surface et aménagé avec des jeux pour enfants d'une tranche d'âge de 8 à 12 ans,
- les liaisons piétonnes à créer permettront la desserte des établissements publics situés en bordure de l'aménagement et le raccordement avec les cheminements du jardin du Gros Caillou. La mise en place d'un point de dépose-minute sera étudiée à proximité de la crèche et de la maternelle ; il sera prévu un accès pour les véhicules de livraison du restaurant scolaire,
- le bouclage de la rue Audran et de la montée Saint Sébastien est nécessaire et bien accepté ; il reste à déterminer les sens de circulation qui pourraient être ceux existants aujourd'hui dans ces deux rues,
- la prise en compte des itinéraires pour les vélos est souhaitée par la population, elle sera assurée dans le cadre de l'aménagement de l'espace et en liaison avec le schéma directeur vélo,
- même s'il y a nécessité de déplacer la vogue pendant les travaux, son maintien dans le secteur est souhaité. La vogue des marrons pourra, en partie, s'installer sur l'espace événementiel de l'aménagement,
- le réaménagement de l'espace du Gros Caillou pourrait permettre d'organiser des actions pédagogiques auprès des enfants des écoles avec l'organisation de visites de chantier,
- la bonne intégration des entrées et sorties du parc de stationnement devra être assurée,
- l'accès facile et le cheminement des personnes à mobilité réduite, notamment vers les espaces jardinés.

Il est proposé au conseil de Communauté de prendre acte du bilan de la concertation préalable afin que celui-ci soit intégré dans le cahier des charges de la consultation à lancer pour le concours de maîtrise d'œuvre de réaménagement de l'espace du Gros Caillou tel que délibéré par le conseil de Communauté lors de sa séance du 3 mars 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 3 mars 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Prend acte du bilan de la concertation préalable.

2° - Autorise la poursuite de la procédure, à savoir l'intégration du bilan de la concertation préalable dans le cadre du programme des études, en vue du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre d'études et travaux tel que délibéré en conseil de Communauté le 3 mars 2003.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,